

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

**DEUXIÈME COMMISSION, 806^e
 SÉANCE**

Lundi 15 octobre 1962,
 à 10 h 40



NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Points 12, 34, 35, 36, 37, 39 et 84 de l'ordre du jour:	
Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [suite]	
Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (suite)	
Développement économique des pays sous-développés (suite):	
a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;	
b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale;	
c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation;	
d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général;	
e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général;	
f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales	
Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (suite)	
Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (suite)	
Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (suite)	
Déclaration du Caire des pays en voie de développement (suite)	
Discussion générale (suite)	67

Président: M. Bohdan LEWANDOWSKI
 (Pologne).

POINTS 12, 34, 35, 36, 37, 39 ET 84
 DE L'ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [A/5203] (suite)
- Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (A/5194, E/3613, E/3613/Add.1, E/3613/Add.2 et 3, E/3658, E/3664, E/3674) [suite]
- Développement économique des pays sous-développés (A/5220) [suite]:

- a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (A/5195);
- b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale (E/3654);
- c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation (E/3600/Rev.1, E/3656, E/3656/Add.1);
- d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général (E/3628, E/3629, E/3661, E/3668);
- e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général (E/3603);
- f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales (A/5196, E/3643)

Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (A/5221, A/C.2/L.645, E/3631 et Add.1 à 4) [suite]

Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (A/5221, E/3447, E/3644, E/CN.13/43, E/CN.13/45) [suite]

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (A/4905, A/5060, A/5225, A/AC.97/5/Rev.2, E/3511, E/L.914, E/L.915, E/L.918, E/L.919, E/SR.1177 à 1179, E/SR.1181) [suite]

Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) [suite]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

- M. KOMIVES (Hongrie) souligne que les nouveaux pays indépendants ont à souffrir du lourd héritage du régime colonial. C'est ce qui explique que leur industrie est peu développée et que leur économie repose sur un système de monoculture. Il en résulte que la part des pays économiquement peu développés dans la production industrielle du monde capitaliste n'est que de 10 p. 100 et qu'ils sont surtout producteurs et exportateurs de produits primaires. Cette situation a été signalée au paragraphe 7 de la Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162).
- Cet état de choses ne peut durer, car il est en opposition flagrante avec les changements historiques qui se sont produits dans le monde. Tous les pays doivent unir leurs efforts pour éliminer les difficultés résultant du système actuel de la division internationale du travail et du commerce mondial. D'une façon générale, on reconnaît que c'est surtout aux pays sous-développés eux-mêmes qu'il incombe de vaincre leur sous-développement économique. Ils doivent adopter et appliquer des réformes sociales et exploiter leurs

ressources nationales pour assurer des conditions propices à un développement économique rapide. A cet effet, l'Etat est appelé à jouer un rôle actif dans le domaine économique, et c'est pourquoi un pouvoir centralisé, de nature anticolonialiste, est le facteur le plus dynamique et le plus important pour liquider les séquelles économiques et sociales du colonialisme et pour créer les conditions propices au progrès économique.

3. Un aspect très important de l'activité économique est la planification. Dans ce domaine, les pays en voie de développement manquent malheureusement de spécialistes et de données statistiques. Cela ne devrait cependant pas les empêcher de mettre au point leur politique économique. Ils doivent s'attacher spécialement à diversifier leur économie par l'industrialisation. Faute de techniciens et de fonds, il leur est souvent difficile de créer leurs propres industries. Cependant, ils ne doivent pas renoncer à s'industrialiser; grâce à leurs ressources nationales et aux crédits venant de l'étranger, ils devraient être en mesure de créer des industries alimentaires et des industries légères et d'augmenter la production d'énergie et de matières premières, ainsi que de développer leurs réseaux de communications. De cette manière, ils rendraient possible le développement progressif d'autres industries pour la fabrication des moyens de production et des biens de consommation durables. Cela nécessitera une expansion du secteur de l'Etat. Les capitaux privés étrangers qui empêchent le développement du secteur public constitue une ingérence dans les affaires internes de l'Etat.

4. La souveraineté de l'Etat sur ses ressources naturelles et l'exploitation de ces ressources dans l'intérêt national est l'un des facteurs essentiels du progrès rapide des pays en voie de développement. Mais ce progrès exigera, outre une aide étrangère réellement efficace, la consolidation de la coopération entre ces pays eux-mêmes. Les commissions économiques régionales peuvent jouer un rôle important à cet égard. L'Assemblée générale a adopté en 1961 la résolution 1709 (XVI) sur la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et le renforcement des commissions économiques régionales. Le rapport présenté par le Secrétaire général en application de cette résolution (A/5196) indique que quelques progrès ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement des commissions économiques régionales. Ce rapport ne donne malheureusement pas les chiffres concernant le personnel et les crédits budgétaires transférés aux commissions à cet effet. La délégation hongroise estime que les progrès réalisés dans ce domaine sont trop lents et qu'il faut prendre des mesures plus efficaces.

5. La question du commerce revêt à l'heure actuelle une importance considérable. Au cours des 10 dernières années, les exportations des pays industrialisés ont doublé, alors que celles des pays de production primaire n'ont augmenté que de 41 p. 100. Cette situation est étroitement liée à celle de la détérioration des termes de l'échange. L'instabilité des exportations des pays de production primaire empêche ces pays de diversifier leur économie et de relever le niveau de vie de leur population. Les pertes subies dans ce domaine par un grand nombre de pays dépassent les sommes reçues à titre d'assistance.

6. Au cours des dernières années, le développement du commerce international a été de plus en plus entravé par la Communauté économique européenne, qui, par sa politique discriminatoire, empêche les pays tiers d'accroître leur commerce avec ses membres. Cette politique a eu en particulier des effets néfastes sur les exportations des pays en voie de développement et des pays socialistes, notamment sur celles de la Hongrie. Etant donné sa situation géographique et son rapide développement économique, ce pays serait en mesure de développer son commerce avec les pays membres de la Communauté. Le Gouvernement hongrois estime qu'en 1961 l'augmentation des tarifs douaniers lui a causé une perte de 3 millions de dollars. Il a donc été obligé d'adopter un système prévoyant deux tarifs, ce qui permettra d'appliquer des tarifs plus élevés aux pays qui ont adopté des mesures discriminatoires à l'égard des marchandises hongroises. Le Gouvernement hongrois estime que tout Etat a le droit de faire partie d'un groupement économique ou politique pourvu que les principes et les pratiques de ce groupement soient conformes aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement hongrois n'est pas le seul à penser que la Communauté viole les intérêts des pays tiers.

7. Etant donné les problèmes que pose la situation du commerce international et la nécessité de les résoudre d'urgence, il devient inévitable de convoquer en 1963 une conférence internationale chargée d'étudier ces problèmes. On peut se demander si l'on aura suffisamment de temps pour préparer une conférence de cette importance. Il semble cependant que les documents sur le commerce international préparés par l'ONU et les institutions spécialisées pourraient fournir des renseignements de base suffisants. En outre, le Secrétaire général peut faire le nécessaire pour préparer la conférence; à ce sujet, la délégation hongroise estime que les propositions tendant à élargir le Comité préparatoire créé par la résolution 917 (XXXIV) du Conseil économique et social méritent d'être prises en considération. Les problèmes à étudier ont un caractère si général que la conférence doit accueillir tous les pays qui désirent y participer. La conférence devrait concentrer son attention sur les principaux problèmes du commerce mondial, à savoir la création d'une organisation internationale du commerce, l'élimination des obstacles de caractère discriminatoire qui entravent le commerce mondial et la fixation de prix équitables pour les matières premières et pour les biens manufacturés. Les insuffisances du GATT ont montré qu'il est temps de créer une organisation internationale du commerce fondée sur le principe de l'universalité et de l'égalité de tous les membres, sur le principe de la réciprocité et des avantages mutuels. Cette organisation doit avoir pour objet d'assurer le développement maximum des échanges entre les Etats et elle devra à cet effet mettre en œuvre tous les moyens que ses membres jugeront nécessaires. En ce qui concerne la discrimination dans le domaine du commerce mondial, la délégation hongroise attache une importance particulière à l'application de la clause de la nation la plus favorisée, qui, dans le passé, s'est révélée si propice au développement du commerce international. En outre, la fixation de prix stables et équitables pour les matières premières et les produits manufacturés favoriserait le développement du commerce et le progrès rapide des pays de production primaire. La conférence contribuera à améliorer les relations internationales, à resserrer les liens entre les peuples, à renforcer la coopération économique internationale et à con-

solider la paix universelle en amenant une détente dans les relations internationales.

8. Le développement des pays socialistes s'est poursuivi à un rythme accéléré. Au cours des 10 dernières années, leur production industrielle a triplé, alors que celle des pays capitalistes n'a augmenté que d'une fois et demie. La part des pays socialistes dans la production industrielle mondiale est aujourd'hui de 37 p. 100 contre 27 p. 100 en 1955. Ces faits montrent la supériorité du système socialiste de production et l'efficacité de la coopération fraternelle entre ces pays.

9. La production industrielle hongroise s'accroît à un rythme rapide; en 1961, elle a augmenté de 12 p. 100. La production agricole, qui n'a pas augmenté dans les proportions prévues en raison des conditions atmosphériques défavorables, a cependant marqué des progrès sensibles; de 1959 à 1961, elle a dépassé de 8 p. 100 la moyenne des trois années précédentes. Cela montre l'efficacité du système des fermes collectives. En outre, le revenu réel par salarié ou employé a augmenté de 34 p. 100 et la consommation personnelle des agriculteurs de 23 p. 100.

10. Poursuivant une politique de coexistence pacifique, la République populaire hongroise souhaite développer sa coopération économique et technique avec les pays libérés du joug colonial qui luttent pour la consolidation de leur indépendance nationale. Dans toute la mesure de ses moyens, elle fournira son assistance à ces pays. Elle désire également développer son commerce avec eux. De 1958 à 1961, le montant des achats aux pays en voie de développement a augmenté de 72 p. 100, et le nouveau plan quinquennal envisage de quadrupler les importations en provenance de ces pays. En même temps, conformément aux principes de la coexistence pacifique, la Hongrie est prête à développer ses relations économiques avec les pays capitalistes fortement développés.

11. Pour M. SCHURMANN (Pays-Bas), la Commission est l'organe approprié pour l'étude des mesures pratiques et concrètes. Si l'on reconnaît en général que les pays en voie de développement devront faire des efforts considérables pour assurer leur développement économique, il est également vrai que les pays économiquement plus développés auront à jouer un grand rôle dans ce domaine. Comme l'a fait observer le Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à la réunion des Gouverneurs de la Banque et de ses organismes affiliés, les pays industrialisés sont aujourd'hui mieux en mesure qu'il y a quelques années d'augmenter leur contribution à l'effort international de développement.

12. C'est dans cet esprit que le Gouvernement néerlandais voudrait aborder les problèmes de la Décennie des Nations Unies pour le développement, qu'il considère comme l'un des points les plus importants de l'ordre du jour de la Commission. Pour assurer le succès de la Décennie, il faut tout d'abord éviter que l'écart existant entre le niveau de vie des pays en voie de développement et celui des pays industrialisés continue à augmenter. A cet effet, il est indispensable d'accroître considérablement le volume de l'aide fournie aux pays en voie de développement. Ce faisant, il faudra veiller à assurer une répartition équitable de l'assistance entre les différents pays du monde. Le Gouvernement néerlandais estime que tous les pays sont en mesure de faire un effort dans ce

sens et qu'il n'y a pas de temps à perdre. C'est pourquoi la Commission doit concentrer son attention sur les activités de nature constructive et pratique. Pour sa part, le Gouvernement néerlandais fournit son assistance sous des formes très diverses allant de l'aide multilatérale à l'aide bilatérale et sous forme de programmes où se combinent les deux éléments. C'est le cas des "consortiums", dans lesquels des groupes de pays apportent conjointement leur assistance sous les auspices d'une institution comme la Banque mondiale. Les Pays-Bas donnent en général la prédominance aux activités multilatérales entreprises dans le cadre des institutions des Nations Unies, comme l'a souligné la reine Juliana à la séance d'ouverture du Parlement néerlandais le 18 septembre 1962.

13. En ce qui concerne le financement du développement, le Gouvernement néerlandais continue à participer activement aux activités de la Banque, de la Société financière internationale et de l'Association internationale de développement. Il y a lieu de féliciter tout particulièrement la Banque et l'AID, qui se préoccupent d'ajuster leur politique aux besoins changeants des régions en voie de développement et qui préconisent des principes sains d'assistance. Le Gouvernement néerlandais a décidé de participer à des "consortiums" fonctionnant sous les auspices de la Banque et d'autres organisations internationales. Il collaborera également aux travaux des groupes consultatifs comme ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a noté avec satisfaction l'expansion progressive des activités de l'AID et il a compris la nécessité d'augmenter les ressources dont dispose cette institution.

14. Cependant, il est généralement admis que ces activités d'assistance seront insuffisantes pour répondre à tous les besoins. Il faudra donc faire appel aux investissements privés. Le Gouvernement néerlandais espère que l'on trouvera le moyen d'accroître le courant des capitaux privés vers les pays en voie de développement et que les études entreprises à ce sujet seront couronnées de succès. C'est un domaine dans lequel les pays en voie de développement et les pays industrialisés devront collaborer étroitement.

15. Pour ce qui est du Fonds spécial, le Gouvernement néerlandais éprouve une sympathie particulière pour cette institution. Il espère que tous les pays feront leur possible pour atteindre le chiffre de 150 millions de dollars pour le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique. Pour sa part, les Pays-Bas ont décidé, sous réserve de l'approbation du Parlement, d'augmenter de 50 p. 100 leur contribution au Fonds spécial et de 20 p. 100 leur contribution au Programme élargi.

16. On a longuement étudié la possibilité de créer un fonds d'équipement des Nations Unies. Les promoteurs du SUNFED méritent d'être félicités, car c'est surtout grâce à leurs efforts que le Fonds spécial et l'AID ont été créés. De l'avis de la délégation néerlandaise, l'idée du SUNFED n'a rien perdu de son actualité, et ce n'est pas faire preuve de trop d'optimisme que de penser que le fonds d'équipement deviendra une réalité, peut-être sous la forme d'un élargissement du mandat actuel du Fonds spécial.

17. Le Programme alimentaire mondial représente un autre moyen pratique d'atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. La contribution néerlandaise s'élève à 1,5 million de dollars pour la première période triennale. Certes,

cette période de trois ans ne suffira pas pour résoudre le problème de la faim dans le monde. Fournir des aliments en quantités suffisantes aux nations en voie de développement est un objectif à long terme qui exigera l'attention de tous au cours de nombreuses années à venir. Les Pays-Bas savent d'expérience qu'il importe de développer l'industrie nationale sans toutefois négliger l'agriculture. Si l'industrialisation des pays en voie de développement revêt une signification particulière, on sait que l'accroissement de la production agricole n'a pas moins d'importance. Si l'on ne prend pas suffisamment en considération cet aspect du développement économique, on s'apercevra que le développement industriel est sérieusement entravé par l'insuffisance de la production agricole, comme les pays à économie planifiée en ont fait l'expérience.

18. Si les aspects industriels et agricoles du développement économique sont étroitement liés, il en est de même des aspects économiques et sociaux dans ce domaine. Le Gouvernement néerlandais a décidé de faire un don de 1 million de dollars pour l'établissement de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le progrès social, qui serait chargé d'étudier les relations entre les aspects économiques et les aspects sociaux du développement.

19. Abordant les problèmes du commerce international, M. Schurmann dit que le Gouvernement des Pays-Bas approuve entièrement la résolution 917 (XXXIV) du Conseil économique et social relative à une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les Pays-Bas sont l'une des principales nations commerçantes du monde. Ils ne considèrent pas le commerce international comme un moyen d'infiltration ou de propagande politique. Ils savent au contraire combien il est important de vivre dans un monde en expansion économique où les marchés internationaux fonctionnent sans heurts. C'est pourquoi l'expérience des Pays-Bas pourrait être un sujet de réflexion pour ceux qui critiquent, d'une manière trop facile et superficielle, leur participation à la Communauté économique européenne. Le Traité de Rome instituant la Communauté repose sur un important principe politique. Il ne s'agit pas d'exercer de sinistres pressions, mais bien de libérer l'Europe occidentale et le monde de toutes les mécontentes et dissensions qui ont été dans le passé à l'origine de tant de misère. Les pays européens ont, après la guerre, accompli un immense effort de reconstruction et de modernisation de leur appareil de production, avec l'appui généreux des Etats-Unis. La Communauté est résolue à ne pas être un bloc fermé, mais une force dynamique de l'économie mondiale. Elle est ouverte à tous les Etats européens et à l'association avec d'autres Etats. Son but est de favoriser le commerce et non pas d'y apporter des restrictions. Elle est toujours disposée à examiner les problèmes que posent les marchés d'exportation des autres pays. De nombreux pays en voie de développement ont déjà profité de cette possibilité.

20. Dans sa déclaration (795ème séance), le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a indiqué la possibilité d'un accroissement des échanges commerciaux entre les diverses régions du monde. Parmi les organisations régionales, il a mentionné le Conseil d'assistance économique mutuelle (COMECON), l'organisation économique des pays communistes. Cependant, à l'heure actuelle, on ne saurait négliger le fait plutôt surprenant que ce sont essentiellement les pays communistes qui critiquent

la Communauté économique européenne de façon négative, bien qu'ils aient eux-mêmes formé un groupement économique assez fermé. Les pays du COMECON commercent principalement entre eux et leur échanges avec le reste du monde ne constituent qu'une infime partie de leur commerce global. Naturellement, tout Etat a le droit souverain de donner à son commerce international la direction qu'il juge être la bonne, mais il est également vrai que les pays de la Communauté n'ont pas à recevoir de critiques des pays communistes, qui préfèrent un système essentiellement fermé et qui considèrent le commerce international comme étant avant tout un moyen de pénétration politique. Les importations globales des pays de la Communauté en provenance du monde extérieur sont passées de 16 milliards de dollars en 1958 à près de 20,5 milliards de dollars en 1961. Le commerce total de l'Union soviétique avec les pays situés en dehors du monde communiste est très inférieur au commerce total d'un petit pays comme les Pays-Bas. Le Gouvernement des Pays-Bas est donc convaincu que l'influence générale de la Communauté dans le domaine économique et commercial sera favorable aux pays en voie de développement, et il est décidé à suivre une politique propice à cette influence.

21. Le Gouvernement des Pays-Bas est pleinement conscient de l'importance capitale des problèmes liés à la détérioration des termes de l'échange des pays en voie de développement. Il estime qu'à court terme de brusques fluctuations des prix des produits primaires sont à la fois indésirables et dangereuses. On devrait donc s'efforcer par tous les moyens d'établir un système de stabilisation efficace. Un tel système aurait dans la pratique la même importance que l'aide et l'assistance directes aux pays en voie de développement. Le Fonds monétaire international, dont les possibilités de pallier les fluctuations de la balance des paiements ont déjà été considérablement renforcées, doit jouer un rôle important dans ce domaine. Il faut également se féliciter de l'étude sérieuse des possibilités d'appliquer le projet de fonds d'assurance pour le développement proposé par le groupe d'experts de la Commission du commerce international des produits de base au chapitre 4 de son rapport (E/3447).

22. A long terme, il faudra sans aucun doute compléter les accords de stabilisation et les programmes d'assurance par une politique à longue portée en vue de faciliter et d'accroître les exportations des pays en voie de développement, tant en ce qui concerne les produits de base que les produits industriels. Le Gouvernement des Pays-Bas entend appliquer une politique libérale dans ce domaine. Il ne considère pas une augmentation des exportations des produits industriels fabriqués par les pays en voie de développement comme une menace pour son industrie nationale, car l'expérience a montré que la concurrence entre des marchés actifs ouvre de brillantes perspectives à tous les intéressés. Dans les pays développés, on a de plus en plus tendance à limiter les activités industrielles aux opérations qui exigent un haut degré de spécialisation et de vastes capitaux. L'ajustement nécessaire des systèmes commerciaux devrait naturellement se faire progressivement sans que les exportations fassent l'objet d'encouragements artificiels qui, à la longue, ne feraient que porter préjudice à une saine expansion de l'ensemble du commerce international.

23. C'est ainsi que se dessine le cadre du commerce international au-delà de la période couverte par la Décennie des Nations Unies pour le développement. Si la Communauté économique européenne doit jouer un rôle dans ce processus, elle pourra servir d'exemple utile à d'autres groupements économiques régionaux, notamment l'Association latino-américaine de libre-échange.

24. M. Schurmann insiste enfin sur la nécessité d'une préparation minutieuse de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le succès de cette conférence dépend pour beaucoup du résultat des travaux du Comité préparatoire, dont le rôle est, à cet égard, tout aussi important que celui de la Conférence elle-même.

25. M. BOIKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que la nature des relations économiques internationales est déterminée par le jeu des trois forces qui se partagent aujourd'hui le monde. Il existe en effet trois groupes de pays: celui des pays capitalistes hautement développés, celui des pays sous-développés et celui des pays socialistes. Malgré les inégalités de niveau qui subsistent d'un pays à l'autre à l'intérieur de chaque groupe et qui rendent, certes, la situation extrêmement complexe, il est indéniable qu'aucune analyse n'est valable si elle ne se fonde pas sur le caractère tripartite de la structure économique internationale. C'est d'ailleurs ce qu'a bien compris le Secrétariat, puisque l'ensemble de l'Etude sur l'économie mondiale, 1961 (E/3624/Rev.1) repose sur cette réalité. En dépit de l'attitude négative de ceux qui se refusent à admettre l'idée de la "troïka", pourtant aussi fondamentale sur le plan politique que sur le plan économique, il est certain que la manière dont on organisera la direction de l'ONU devra inévitablement s'harmoniser avec cette structure du monde économique contemporain.

26. Dans le cadre du programme adopté au XXIIème Congrès du parti communiste, la RSS d'Ukraine a entrepris d'accélérer l'augmentation de sa production et de liquider son léger retard agricole tout en poursuivant son industrialisation, le progrès industriel devant lui permettre de développer tous les secteurs de son économie et plus particulièrement ceux qui déterminent le bien-être de la population. C'est ainsi qu'elle produira, en 1962, 31 millions de tonnes d'acier, 28 millions de tonnes de fonte et 65 millions de tonnes de minerai de fer, tandis que la production électrique atteindra le chiffre de 67 milliards de kWh. La production de cotonnade dépassera de 25 p. 100 le niveau de 1961, celle des réfrigérateurs de 23 p. 100, et celle des meubles de 13,5 p. 100. Grâce aux investissements de l'Etat, la construction de logements dépassera de 12,6 p. 100 celle de l'année précédente. Dans l'ensemble, la production de la RSS d'Ukraine en 1962 dépassera de 8,5 p. 100 celle de 1961. Ainsi, pendant les quatre premières années du plan septennal, l'industrie aura progressé de 46 p. 100 au lieu des 38 p. 100 prévus. Par comparaison, la production n'a augmenté que de 9 p. 100 aux Etats-Unis pendant les quatre années 1958-1961.

27. Objectivement, rien ne devrait empêcher les nations du monde de coopérer pacifiquement quels que soient leur structure économique et sociale et leur degré de développement. En fait, dans les pays occidentaux, certains s'opposent à cette compétition pacifique sur le plan économique. Ils ont eu recours à d'innombrables manœuvres pour empêcher l'examen des conséquences économiques et sociales du désar-

mement proposé par l'Union soviétique. Leurs desseins l'ont emporté à la vingt-neuvième session du Conseil économique et social, mais ils ont dû modifier leur position à la quinzième session de l'Assemblée générale. Grâce à l'examen du rapport des experts (E/3593/Rev.1) et à l'élaboration d'un programme économique de désarmement prévus pour la session en cours, la Deuxième Commission pourra donner une bonne orientation aux activités des Nations Unies.

28. M. Boiko a lu avec intérêt le rapport (E/3613) où le Secrétaire général par intérim suggère les diverses formes que pourrait prendre l'œuvre des Nations Unies au cours de la Décennie pour le développement, mais il note le caractère beaucoup trop général de ces propositions. Seul, un ensemble de mesures concrètes et à long terme, établi en fonction des plans nationaux et en coopération avec les commissions économiques régionales, pourra contribuer au développement des pays sous-développés, sur lequel doit porter toute l'attention de l'ONU. Il lui faut en effet aider les pays qui ont tout récemment accédé à l'indépendance à prendre des mesures efficaces pour faire disparaître les séquelles économiques et sociales du colonialisme, qui a entravé leur progrès. Il importe de déclarer nettement que l'industrialisation est le seul moyen pour les pays sous-développés d'avoir une économie saine et indépendante, constatation qu'ont déjà faite tous les économistes qui ont étudié la question. Il est indéniable qu'il y a déjà un certain progrès, puisque, sur 30 pays sous-développés pour lesquels on dispose de statistiques concernant la période 1950-1960, 22 ont enregistré une augmentation annuelle de 5 p. 100 au moins dans leur production industrielle. Leur situation demeure cependant délicate, parce que la production industrielle ne représente généralement qu'un cinquième ou un quart de leur production totale. La majorité d'entre eux continue donc à souffrir des difficultés provoquées par la baisse des prix de leurs exportations, cependant que l'inflation fait monter les prix intérieurs.

29. Le Comité du développement industriel, après examen du problème, a souligné le rôle capital que doivent jouer les gouvernements pour favoriser l'industrialisation. Il est donc satisfaisant de constater que les organismes d'Etat prennent de plus en plus d'importance en ce qui concerne l'économie des pays sous-développés. Il est regrettable, en revanche, que le programme élaboré par le Commissaire au développement industriel ressemble trop à un schéma concernant l'organisation et ne comprenne pas assez de mesures concrètes. En coopération avec les institutions spécialisées, il devrait mettre au point un programme précis d'assistance aux pays sous-développés pour les aider à former leurs cadres industriels et leurs techniciens.

30. Les problèmes posés par le financement du développement économique ont déjà été maintes fois étudiés par les Nations Unies et ont récemment été abordés par la Conférence sur les problèmes de développement économique qui s'est tenue au Caire. La position de la RSS d'Ukraine à ce sujet est parfaitement connue. M. Boiko tient néanmoins à souligner que les difficultés économiques des pays sous-développés ne proviennent pas uniquement de leur passé colonial, mais aussi des pratiques actuelles de leurs principaux partenaires commerciaux, c'est-à-dire les pays occidentaux très développés. Comme le président Khrouchtchev l'a fort justement fait observer le 11 février 1960, dans la déclaration qu'il a faite

devant le Parlement indien, les pays développés doivent leur haut niveau de vie à l'oppression et au pillage auxquels ils se sont livrés dans les territoires coloniaux, et la justice voudrait qu'ils rendent au moins une partie des richesses dont ils les ont spoliés. Déjà, de nombreux pays sous-développés s'efforcent de participer davantage aux bénéfices des sociétés étrangères qui exploitent des concessions sur leur territoire; l'Iran, le Venezuela et l'Irak ont pris des mesures intéressantes dans le domaine de l'exploitation du pétrole. De même, le Ghana oblige désormais les sociétés étrangères à investir 60 p. 100 de leurs bénéfices dans le pays, et le Brésil vient d'adopter une loi limitant les exportations de bénéfices. L'Organisation des Nations Unies devraient intervenir pour aider ces pays à lutter contre l'exploitation de leurs richesses par des monopoles étrangers qui réalisent parfois jusqu'à 50 ou 70 p. 100 de bénéfices sur leurs investissements. Ces profits seraient indéniablement plus justifiés s'ils servaient à améliorer le niveau de vie des populations locales.

31. Les pays sous-développés voient également leur progrès entravé par les inégalités de prix des produits de base et l'évolution défavorable des termes d'échange. C'est l'une des raisons pour lesquelles la RSS d'Ukraine soutient le projet de résolution présenté par l'Union soviétique (A/C.2/L.645) pour que l'on convoque en 1963 une conférence internationale sur le commerce, détermine les principaux points à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence internationale du commerce et crée une organisation internationale du commerce. Alors que d'innombrables institutions spécialisées ont vu le jour, il est, en effet, particulièrement regrettable que les décisions prises il y a déjà 15 ans par le Conseil économique et social concernant la création d'une organisation internationale du commerce n'aient jamais été appliquées. La création d'une organisation internationale du commerce contribuerait grandement à renforcer la coopération économique mondiale.

32. La conférence internationale du commerce devra s'attacher, en premier lieu, à établir des rapports de prix équitables pour arrêter l'évolution défavorable des termes de l'échange des pays sous-développés, qui ont déjà subi de ce fait au cours des 10 dernières années des pertes qui les ont privés de ressources précieuses pour l'exécution de leurs plans de développement. Si l'on considère que l'ensemble des importations et exportations des pays sous-développés s'est élevé à environ 56 milliards de dollars en 1960 et en 1961, que les trois quarts de ce commerce ont été faits avec les pays industrialisés de l'Ouest et que les termes de l'échange des pays sous-développés ont diminué de 25 p. 100 au cours des 10 dernières années, on peut évaluer à 10,5 milliards de dollars les pertes que ces pays ont subies au profit des pays occidentaux de 1950 à 1960. Or, le Directeur général du Fonds spécial a reconnu lui-même que ce que l'on a coutume d'appeler l'"assistance" des pays occidentaux n'a pas dépassé 3,5 milliards de dollars pendant la même période. Les pays sous-développés ne récupèrent donc qu'une petite partie des ressources que les capitalistes leur enlèvent. Une telle situation ne peut se prolonger et la conférence devra rechercher d'urgence les moyens d'y mettre fin.

33. Pour cela, le Secrétariat devrait présenter à cette conférence une étude sur les facteurs économiques qui provoquent l'évolution en sens contraire des prix des produits de base et des prix des produits manufacturés. A cet effet, il devra étudier la diver-

gence entre les prix intérieurs et les prix mondiaux, qui est due à l'action des monopoles capitalistes, ainsi que les conséquences pour les prix de la non-utilisation de la capacité de production et de la main-d'œuvre. Sur ce dernier point, l'analyse classique selon laquelle les prix diminuent d'autant plus que la capacité de production est moins utilisée ne semble pas totalement exacte. En effet, si les prix intérieurs des produits primaires ont bien accusé une baisse de l'ordre de 30 p. 100 au cours des 10 dernières années aux Etats-Unis — et ce pays est pris comme exemple parce que sa part dans la production industrielle du monde capitaliste s'élevait à 52 p. 100 en 1954 et à 43 p. 100 en 1961 —, les prix de l'ensemble des marchandises ont augmenté de 6 p. 100, ce qui laisse supposer une élévation relativement importante des prix des produits manufacturés. En même temps, la capacité de production inutilisée des Etats-Unis augmentait et, d'après le rapport du président Kennedy au Congrès sur la situation économique, atteignait en 1960 20 p. 100 de l'ensemble de la capacité de production industrielle du pays. Le fait que la capacité de production ne soit pas pleinement utilisée dans les pays occidentaux n'a pas non plus fait baisser les prix des biens vendus par ces pays sur le marché mondial. De 1954 à 1961, les indices des prix de gros des produits manufacturés vendus par ces pays se sont élevés de 33 p. 100 pour la France, de 21 p. 100 pour le Japon, de 15 p. 100 pour le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne et de 10 p. 100 pour les Etats-Unis. Il semble donc que ce soit là une des causes de la hausse des prix des produits des pays industriels sur les marchés mondiaux, qui s'est élevée à environ 11 p. 100, dans la mesure où les entreprises font entrer dans le calcul du prix de revient l'importance des capitaux investis dans l'appareil de production inutilisé. Puisque pendant la même période les prix des produits de base sur les marchés mondiaux ont diminué de 13 p. 100, il est certain que ce sont les fournisseurs de ces produits, c'est-à-dire les pays sous-développés, qui ont été défavorisés.

34. Le chômage contribue également à l'élévation des prix des produits dans les pays industriels capitalistes. Il est bien connu par exemple que, depuis cinq ans, près de 6 p. 100 de la main-d'œuvre des Etats-Unis est inemployée et ne participe donc pas à la création de ressources. Si tous ces chômeurs étaient employés, la production augmenterait, ce qui ferait plus que compenser l'augmentation du total des salaires, et les prix baisseraient en conséquence. En outre, les coûts et, par suite, les prix de vente aux acheteurs étrangers ne seraient plus grevés par les allocations de chômage ou de sécurité sociale qui sont actuellement versées. C'est pourquoi ce ne sont pas seulement des raisons humanitaires évidentes qui militent en faveur de mesures tendant à supprimer le chômage dans les pays capitalistes; ces mesures devraient être analysées impartialement dans les documents que le Secrétariat présentera à la conférence.

35. Au moment même où se manifeste dans le monde un net mouvement en faveur de la coopération internationale pour le commerce et le développement économique, les milieux dirigeants des Etats-Unis ont entrepris, pour des raisons politiques, de procéder au blocus économique de Cuba. N'ayant pu mettre fin au mouvement de libération de ce pays, ils ont décidé de prendre des mesures de répression pour le soumettre à leurs monopoles et font directement pression sur

les gouvernements des nations maritimes pour les obliger à se joindre à cette honteuse manœuvre. L'Organisation des Nations Unies doit condamner ces mesures, qui sont contraires à la Charte et au principe de la coexistence pacifique.

36. La création de groupes économiques fermés comme la Communauté économique européenne provoque également une inquiétude dans les différents pays lésés, parce qu'ils n'en font pas partie, notamment les jeunes Etats soucieux de se libérer de la dépendance économique. La prochaine conférence internationale sur le commerce devra examiner de près l'influence que les groupes économiques fermés exercent sur le commerce mondial. A ce propos, le représentant du Royaume-Uni a cru bon de parler du Conseil d'assistance économique mutuelle (COMECON), tout en reconnaissant avoir peu de précisions sur cette organisation. Il ne devrait cependant pas ignorer que son pays s'est opposé, à la Commission économique pour l'Europe, à l'audition de représentants du Conseil venus faire un exposé à la dix-septième session de l'ECE sur l'invitation expresse du Secrétaire exécutif de la Commission.

37. En terminant, M. Boiko exprime son inquiétude devant le programme de travail établi pour le Centre des projections et de la programmation économiques créé en application de la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale. En effet, le Secrétariat ne doit pas s'attacher uniquement à des études théoriques, mais apporter une aide concrète aux pays sous-développés. Il est regrettable également que l'application des résolutions 1518 (XV) et 1709 (XVI) de l'Assemblée générale concernant la décentralisation ait été indûment retardée, et en particulier qu'un centre de projections régional n'ait pas été créé à Genève. Il importe de prendre des mesures concrètes pour étendre les activités de décentralisation à la Commission économique pour l'Europe, qui rend des services éminents à sa région et au monde entier. Il faudrait développer ses travaux dans les domaines de la pétrochimie, de la production de matières synthétiques et plastiques et dans le domaine de l'automatisation. Il est déplorable que les manœuvres des pays occidentaux aient empêché la République démocratique allemande d'être admise à la CEE sur un pied d'égalité avec la République fédérale d'Allemagne, de sorte qu'elle n'a pas l'occasion de contribuer à développer la coopération économique internationale ni de participer aux échanges d'expériences techniques et industrielles qui peuvent avoir lieu au sein de la CEE.

38. M. USHIBA (Japon) dit que l'exposé très approfondi et très documenté du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales (795ème séance) sera au centre des travaux de la Commission. Celle-ci est saisie de l'excellent rapport du Conseil économique et social (A/5203), qui, avec ses commissions techniques, a accompli une somme de travail considérable.

39. L'année 1961 a vu s'ouvrir la Décennie des Nations Unies pour le développement, ce qui constitue une expérience entièrement nouvelle de coopération humaine contre les ennemis jurés de l'humanité que sont la maladie, la faim, l'ignorance et la misère. Toutes les nations se doivent de contribuer sans réserve à son succès. Les buts en ont été nettement définis à plusieurs reprises. La Décennie doit être un principe dynamique et non un simple plan statique. De nombreux détails restent à mettre au point. La délégation japonaise attache une grande importance à

la création, par la résolution 920 (XXXIV) du Conseil, du Comité spécial de coordination chargé de s'occuper particulièrement de la Décennie. La tâche qui consiste à suivre et évaluer constamment des activités de l'ONU et de ses institutions dans le domaine économique et social et à établir un ordre d'urgence correspondant aux objectifs de la Décennie revêt une importance capitale. Il s'agit d'aider les pays en voie de développement non seulement à accroître leur revenu national, mais aussi à réaliser une croissance auto-entretenu. Le Gouvernement japonais participera, dans la limite de ses moyens, tant en espèces qu'en personnel, aux programmes de coopération technique des Nations Unies. Le succès de la Décennie exige également que soit augmentée l'assistance fournie sous forme de capitaux. L'AID joue un rôle important à cet égard. Mais, si l'on veut qu'elle contribue davantage encore à réduire l'écart entre l'offre et la demande d'assistance en capitaux, il faut reconstituer ses ressources à mesure qu'elle consent des crédits. Elle peut jouer un rôle éminent dans les programmes d'assistance multilatérale en fournissant une source importante de fonds. Le Gouvernement japonais a l'intention de lui apporter tout le concours qu'il pourra.

40. La résolution 917 (XXXIV) du Conseil économique et social qui demande la convocation d'une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement mérite de retenir l'attention. Mais les problèmes du commerce ne sont pas simples. L'évolution économique mondiale des dernières années en a accru la complexité en faisant apparaître des phénomènes inconnus jusqu'alors, comme la formation de groupements économiques régionaux et sous-régionaux, l'instabilité et les grandes fluctuations qui caractérisent les marchés des produits de base et l'évolution défavorable des termes de l'échange des pays en voie de développement. C'est pourquoi il importe d'aborder ces problèmes avec beaucoup de prudence et d'une manière éminemment réaliste et pratique. Avant tout, la Conférence doit faire l'objet d'une préparation complète et minutieuse. La résolution 917 (XXXIV) du Conseil représente la meilleure chance d'aboutir à une solution pratique et fructueuse des problèmes complexes et importants que posent les échanges mondiaux, puisqu'elle a été adoptée à l'unanimité par tous les membres du Conseil après des échanges de vues prolongés et ardues tant au sein du Conseil qu'en dehors des séances du Conseil. La Conférence doit donc être convoquée sur la base des dispositions prévues dans la résolution. Pour ce qui est de la date et du lieu de réunion, le Gouvernement japonais s'en tiendra à la décision que prendra le Conseil sur les recommandations du Comité préparatoire. Ce comité ferait bien d'examiner soigneusement un certain nombre des idées exprimées par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales. Si l'accent doit porter avant tout sur la question particulièrement urgente des problèmes des produits de base, il convient également de chercher à éliminer les pratiques commerciales discriminatoires appliquées aux produits manufacturés dans les pays à faible revenu.

41. La Conférence devra s'attacher avant tout à la recherche réaliste des moyens de parvenir à une expansion régulière et efficace du commerce des pays en voie de développement, en insistant notamment sur les rapports du commerce et des problèmes du développement. A cet égard, on devrait tenir compte de la large mesure dans laquelle l'Accord

général sur les tarifs douaniers et le commerce a contribué, depuis son entrée en vigueur, à renforcer la liberté du commerce sur une base multilatérale et non discriminatoire. La FAO, la Commission du commerce international des produits de base et un certain nombre d'accords portant sur des produits déterminés apportent également une solution pour certains aspects des problèmes du commerce. Il faut en particulier rendre hommage au GATT pour la manière efficace et pratique dont il a contribué à renforcer la coopération internationale dans le domaine du commerce international. Le GATT s'efforce de résoudre les problèmes du commerce international dans un cadre auquel il serait sage de se conformer dans l'intérêt de la coopération future.

42. A propos du Trade Expansion Act of 1962 que vient d'adopter le Congrès des Etats-Unis, M. Ushiba dit qu'on peut espérer que cette loi sur l'expansion du commerce permettra des négociations tarifaires d'une portée sans précédent et d'un caractère très dynamique entre les nations du monde qui commercent librement. Ces négociations contribueront au développement du commerce mondial non seulement entre les pays industrialisés, mais aussi entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, dont les recettes d'exportation sont tributaires dans une large mesure des produits de base. Il faut espérer que la Communauté économique européenne fera de nouveaux efforts en vue de poursuivre des politiques commerciales propres à élargir la liberté des échanges commerciaux entre les différentes nations commerçantes du monde. Son essor économique augmentera ainsi la prospérité de tous les pays, qu'ils en soient membres ou non.

43. A sa trente-quatrième session, le Conseil économique et social a approuvé par sa résolution 915 (XXXIV) la décision prise par la Commission du commerce international des produits de base, à sa dixième session, de créer un groupe technique de travail qui a pour mandat d'examiner le projet de fonds d'assurance pour le développement présenté par un groupe d'experts des Nations Unies et le projet des mesures financières destinées à compenser les fluctuations des revenus d'exportation, préparé par l'Organisation des Etats américains. Les travaux de la Commission du commerce international des produits de base dans ce domaine pourraient être accélérés de façon que le Comité préparatoire de la Conférence puisse disposer des résultats en temps voulu. De cette manière, la Conférence pourrait examiner comme il se doit cette importante question.

44. La Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) constitue un document d'une valeur et d'une importance considérables. Tout en formulant des réserves sur certains points de cette déclaration, le Gouvernement japonais approuve la majeure partie des recommandations qui y figurent. Les pays en voie de développement doivent faire face à des problèmes divers et complexes pour réaliser un développement économique et social équilibré. Ces problèmes ont été parfaitement exposés par le Secrétaire général par intérim dans le discours sur la Décennie des Nations Unies pour le développement qu'il a adressé à l'Association des étudiants à Copenhague en mai 1962. Ce discours insistait sur la nécessité de réaliser l'équilibre entre tous les secteurs, de ne pas négliger l'agriculture au profit de l'industrie, de procéder à une programmation rationnelle du secteur industriel et d'envisager les économies en voie de développement comme des

ensembles organiques. Les remarques du Secrétaire général par intérim montrent la voie à suivre. Le Japon a dû faire face aux mêmes problèmes. Les mesures prises par le Gouvernement japonais visent à créer un climat favorable au développement de l'entreprise privée. Les politiques fiscale et monétaire sont arrêtées en conséquence. Cependant, le gouvernement veille à ce que les secteurs qui, à son avis, deviendront de plus en plus importants à mesure que l'économie se développera disposent des éléments préalables nécessaires à une croissance soutenue et régulière.

45. Grâce au niveau d'instruction élevé dans le pays, la population active a pu s'adapter facilement aux exigences de nouvelles spécialités techniques. L'épargne intérieure atteint un niveau très raisonnable et les investissements de capitaux intérieurs nécessaires au développement rapide de l'économie sont, en conséquence, élevés. Il convient de noter que le Japon a pu réaliser son expansion industrielle en grande partie grâce à ses propres ressources. L'économie japonaise s'est développée à un rythme accéléré depuis la fin de la guerre. De 1950 à 1961, le taux annuel moyen d'accroissement du produit national brut en prix constants a été de 9,5 p. 100. La production des industries extractives et manufacturières pour l'année 1961 a été de plus de quatre fois supérieures à son niveau d'avant guerre et la production agricole pour la même année l'a été de 48 p. 100. Le niveau de vie de la population s'est amélioré et la consommation par habitant pour 1961 a dépassé de 55,8 p. 100 le niveau d'avant guerre. Ce taux élevé de croissance économique pour 1961 est dû essentiellement à l'augmentation considérable des investissements en équipement encouragés par les progrès de la politique de libéralisation du commerce. L'investissement en équipement dans le secteur privé s'est accru d'environ 30 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cependant la consommation privée ne s'est accrue que de 16 p. 100 environ dans le même temps.

46. L'augmentation de la demande globale a fait apparaître dans l'économie japonaise divers signes défavorables annonciateurs de ce que l'on appelle une "économie surchauffée". Aussi, vers la fin de 1961, le gouvernement a pris certaines mesures pour remédier à cette situation et il a adopté une politique monétaire de rigidité. Il s'est efforcé simultanément de favoriser les exportations dans le cadre d'un programme général visant à améliorer la balance des paiements. On estime que le taux de croissance économique au Japon pour 1962 a été de 4,5 p. 100, contre 13 p. 100 environ en 1961. La balance des paiements a retrouvé son équilibre, grâce en particulier aux exportations accrues à destination des Etats-Unis et de l'Europe. Le Fonds monétaire international a conclu avec le Japon un arrangement de principe portant sur un montant de 305 millions de dollars, qui a largement contribué au redressement rapide de l'économie japonaise. Il convient de noter que cette crise a pu être surmontée sans que les importations soient réduites et sans qu'il soit besoin d'adopter d'autres mesures qui auraient pu porter préjudice à d'autres pays. Le degré de libération des échanges atteint en octobre de cette année est de 88 p. 100. Le Japon dépend naturellement de son commerce extérieur et notamment de l'importation de produits de base. Il est l'un des plus gros importateurs de produits de base du monde. La valeur de ces importations s'est accrue de plus de 30 p. 100 en 1961 par rapport à l'année précédente.

47. La délégation japonaise approuve entièrement la tendance récente à la décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies et au renforcement des commissions économiques régionales. Mais ce renforcement ne doit pas s'effectuer au risque d'affaiblir l'autorité du Siège en ce qui concerne le contrôle et la coordination de l'ensemble des activités des Nations Unies. Le Japon attache un grand intérêt aux travaux de la CEAE0. La création d'un institut de développement économique pour l'Asie

constitue à cet égard un progrès marquant. Le Japon s'est engagé à lui prêter tout son concours et à lui verser des contributions élevées. L'importance de cet institut réside dans le fait qu'il fournira un terrain de formation idéal pour le personnel. Celui-ci pourra y parfaire ses aptitudes et ses compétences professionnelles dans le domaine de la planification du développement et des moyens pratiques de la réaliser.

La séance est levée à 13 h 10.